

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 22 septembre 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 11 septembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-77

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE LOCAUX A
L'ASSOCIATION DES CENTRES
SOCIAUX ET CULTURELS DE
CALUIRE ET CUIRE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-79), M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme CARRET à partir du N° 2015-78), Mme NICAISE (par proc. à Mme WEBANCK), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme ROUCHON), M. MANINI, Mme CARLE (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. DUREL, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL), M. CHAISNE

Etaient absents : Mme BAJARD, M. MATTEUCCI

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : I. MAINAND

Par rapport séparé, il a été proposé au Conseil Municipal le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015-2018.

Parmi les actions 2015, figure le transfert, sur le quartier de Saint Clair, du Lieu d'Accueil Enfants Parents géré par l'Association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire.

Afin de permettre à l'association de poursuivre cette activité, sur ce quartier et dans un lieu bien adapté à l'accueil de jeunes enfants, les locaux de la crèche « Les Galets du Rhône », situés 250 Chemin de Wette Faÿs, et disponibles les mercredis scolaires, pourraient être mis à sa disposition, de 14h30 à 17h30, dans le cadre d'une convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- APPROUVE

les termes de la convention de mise à disposition des locaux de la crèche « Les Galets du Rhône » à l'Association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire pour l'animation d'un lieu d'accueil enfants parents sur le quartier de Saint Clair ;

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à signer ladite convention.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 22 septembre 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET